

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 876

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article ajoute au « comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP), deux personnalités qualifiées compétentes en matière de transition écologique ».

L'ajout de ces deux personnalités fait peser un risque de lourdeur administrative préjudiciable à nos entreprises. En outre, il existe déjà un grand nombre d'acteurs institutionnels qui œuvrent en faveur de la transition écologique et qui sont au plus près des entreprises, notamment les CCI. Engraisser un mille-feuille administratif risque d'être plus coûteux que productif.